



Site internet d'une association

Par **mejeux**, le **10/01/2012** à **21:41**

Bonjour,

Je suis membre d'une association sportive. La personne qui a créé le site a démissionné de son poste dans le C.A. laissant le site avec son numéro de téléphone, et avec en 1ère page, des propos négatifs qui nuisent à l'association.

Nous lui avons envoyé un mail pour qu'il nous donne le code ou bien qu'il annule le site, mais il ne répond pas. Que pouvons-nous faire? Porter plainte?

Merci infiniment!! pour votre réponse